



Le journal de Bourg

N°24 2012

Le mot du maire

A l'aube de cette nouvelle année, il est de bon ton de regarder celle qui vient de s'écouler et de faire un rapide bilan.

Cette année encore les bénévoles du village n'ont pas compté leur temps pour rendre notre bourg plus attrayant, plus beau, plus dynamique, tout en permettant des économies budgétaires importantes. Vous découvrirez, à la lecture de ce bulletin ce qui a pu être réalisé au second semestre.

L'ADSL, l'installation d'un javellisateur, la réalisation de 5 cavurnes, la réfection de la rue de l'église, la sonorisation de l'église grâce notamment à la volonté de l'amicale des anciens pompiers de voir utiliser ses fonds pour l'intérêt communal, le démarrage du chantier de la cuisine de la salle de convivialité marqué par le dépôt du permis de construire sont les points importants sur lesquels le conseil municipal a œuvré. Notre lotissement se remplit gentiment avec l'arrivée d'une nouvelle famille ainsi que la vente de deux parcelles en cours.

Pour 2013, nous avons d'ores et déjà engagé la procédure de protection de notre captage, mesure indispensable si nous voulons garder notre autonomie sur la distribution d'eau potable. Bourg fait partie également des communes où le recensement doit être fait. Merci de réserver le meilleur accueil à notre agent qui passera dans tous les foyers à partir de mi-janvier.

Bien sûr, en cette période de vœux, j'en profite pour vous souhaiter à tous, santé, bonheur et prospérité pour 2013, à votre famille ainsi qu'à vos proches.

Rendez-vous le 6 janvier à la salle de convivialité pour une petite rencontre amicale.

Edito

Que nous réserve la fin de l'année ?

L'année 2012 s'achève avec son cortège d'évènements, les uns étant programmés, d'autres pas, et certains demeurant latents depuis des années.

On retiendra pêle-mêle les évènements politiques liés aux élections dans certains grands pays du monde, avec des continuités et des changements, les grands rendez-vous sportifs tels que l'Euro 2012 et les Jeux Olympiques de Londres, les exploits comme le saut en parachute réalisé par Baumgartner qui a étonné le monde, les prouesses scientifiques, les belles réussites, les progrès en médecine, les dévouements pour les bonnes causes...

Ces bonnes nouvelles viennent un peu éclaircir le tableau noir constitué par les plaies du monde qui subsistent un peu partout : les guerres civiles, les affrontements religieux et ces phénomènes extrêmes survenus sur la planète en 2012, entraînant des records de chaleur et de froid, une période d'ouragans et de typhons plus active que la normale, la fonte importante de la banquise... tout cela causé, selon certains scientifiques par le réchauffement climatique. Par sa façon de vivre, l'homme a engendré des dysharmonies qui rendent la terre malade. Il faut « sauver la planète », mais, avant tout, ne faudrait-il pas changer l'homme car c'est lui qui a rendu la terre malade !

Et la fin du monde qui, selon le calendrier Maya, est censée avoir lieu le 21 décembre, à 21h12 ! Il faut être réaliste ! En fait, cette prophétie annonçant de grands changements, voire des cataclysmes ou des transformations spirituelles, n'est que le fruit d'interprétations plus ou moins fantaisistes de cette échéance qui marque, en fait, la fin d'un cycle long du calendrier Maya, soit 5125 ans, et pas la fin du monde, par ailleurs déjà annoncée maintes fois. Enfin... n'empêche qu'il existe, soi-disant, un seul refuge au cœur du pays cathare, le petit village de Bugarach dont le pic avoisinant serait préservé de la fin du monde... mais interdit d'accès le jour fatidique.

Une autre nouvelle qui ne se produit qu'une fois tous les 824 ans : cette année, le mois de décembre affiche 5 samedis, 5 dimanches et 5 lundis. Selon une légende chinoise, en faisant passer ce message, on doit recevoir de l'argent dans les 4 jours : c'est le « sac d'argent » !

Bonne chance à tous pour l'année 2013 !

AGENDA
2013

LE 6 JANVIER
VŒUX DE LA MUNICIPALITE



EN MARS
MATINEE DE BENEVOLAT



LE 8 MAI
ARMISTICE 1945



LE 13 JUILLET
REPAS CHAMPETRE,
FEUX D'ARTIFICE



LE 6 OCTOBRE
REPAS DES ANCIENS ELEVES DE BOURG



LE 11 NOVEMBRE
ARMISTICE 1918



LE 17 NOVEMBRE
REPAS DES AINES

LE 21 NOVEMBRE.
SOIREE
« BEAUJOLAIS »

RÉTROSPECTIVE SECOND SEMESTRE 2012

Le village en fête

Vendredi 13 juillet, au soir, le repas champêtre organisé par la municipalité, à l'occasion de la Fête Nationale, a réuni plus de 70 participants dans un hangar aimablement prêté par un particulier. Cet abri s'est avéré l'endroit idéal pour rassembler les villageois autour d'un buffet froid copieux et varié, d'autant que la météo avait programmé de la pluie et de la fraîcheur qui a causé l'annulation du feu d'artifice. Après l'apéritif de bienvenue servi par les organisateurs attentionnés, le repas s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, chacun appréciant le plaisir d'être ensemble dans la joie et la bonne humeur, l'occasion aussi pour les nouveaux habitants venus en nombre de se faire connaître et tisser des premiers liens avec l'assemblée. Après le service des fromages, les convives ont apprécié la farandole de desserts concoctée par de fines pâtisseries du village. Cette soirée festive demeure, chaque année, un rendez-vous incontournable dans la vie du village.



A la découverte du patrimoine communal

Dimanche 22 juillet après-midi, sous un soleil magnifique, près de 50 personnes de Bourg et des environs ont découvert l'histoire et le patrimoine du village sous la conduite du guide local Bernard Gouriet, assisté de Michel Pernot. Cette visite s'est poursuivie par une promenade découverte dans la propriété de M. et Mme Mirallié.

Situé sur le rebord du plateau de Langres, à proximité de l'ancienne voie romaine Agrippa, le village a une histoire très riche, malheureusement sans vestiges, qui s'étend de la période gallo-romaine à nos jours, avec la présence du camp américain de 1917 à 1924, sans oublier la période médiévale avec le château fort détruit en 1434, résidence des évêques de Langres du 12^{ème} au 15^{ème} siècle.

Au début du parcours, les visiteurs ont suivi avec attention le commentaire sur l'église, consacrée en 1894 sous le nom de Notre-Dame de Bourg et dont la conception et l'exécution sont dues à Henry-Rodolphe Brocard dont les traits sont reproduits fidèlement sur un vitrail offert par les habitants, en reconnaissance de son travail exécuté sans honoraire ...

L'architecture des maisons paysannes était le thème principal de cette visite. Conçue pour répondre aux besoins de nos ancêtres paysans, la ferme traditionnelle, construite en longueur comprend 3 châts : l'habitation, la grange et l'écurie avec une cave en dessous, le jardin à l'arrière et l'usoir et la citerne à l'avant. Les ouvertures et les éléments décoratifs ont beaucoup intéressé l'auditoire.

Après un arrêt au belvédère, devant le panorama grandiose de la vallée de la Vingeanne, le commentateur a fait un exposé en 3 tableaux sur l'histoire du village concernant en particulier le prieuré de Cherrey et l'ancienne église démolie en 1910.

Mme Mirallié a ensuite invité le groupe à venir découvrir le parc du château du début du 19^{ème} siècle. Au cours de la visite, elle a su leur faire partager la passion qu'elle développe pour la mise en valeur de ce site pittoresque. Dans un cadre verdoyant, le parc offre des lieux secrets, un nymphée, le puits et les souterrains, le cèdre séculaire et les jardins en terrasse qui témoignent de la maîtrise des techniques de maçonnerie de pierre sèche, avec de belles échappées sur le vallon et des jeux de lumière dans la pénombre du sous-bois.

La visite s'est terminée par un commentaire descriptif de la maison forte, la plus ancienne construction du village. Le verre de l'amitié a ensuite réuni les participants qui, au cours de cette visite commentée, ont manifesté un grand intérêt pour le patrimoine de la commune.



Découvrir l'informatique

Conformément à l'enquête menée auprès des habitants, il y a quelque temps, une formation « découverte de l'outil informatique », organisée par la commune, fonctionne depuis début octobre par le biais du Comité Départemental Olympique et Sportif qui met gratuitement à disposition le matériel informatique. Cette formation est assurée par Christian Vagney pour une durée totale de huit heures, ce qui permettra aux onze personnes inscrites, dont trois avec leur portable personnel, de s'initier ou de se perfectionner à cette technologie. Pour l'instant, les débutants doivent se familiariser avec le matériel (utilisation du clavier, créer le fond d'écran...). Au cours de la séance du 1^{er} octobre, fort de beaucoup de sérieux, chacun à son rythme cheminait sur l'écran par des clics pour s'approprier au mieux cet outil des temps modernes. Au fil des séances interviendront la découverte de word, l'envoi et la lecture de courriels, mais aussi, l'utilisation d'Internet.



Peu de distillations cette année

Samedi 6 octobre, à 9 heures, l'assemblée générale du syndicat communal des bouilleurs de cru s'est déroulée à la mairie, sous la présidence de Dominique Thiébaud qui a souhaité la bienvenue aux 11 membres présents. Après la lecture par le secrétaire Bernard Gouriet du compte rendu de l'assemblée générale 2011, l'assemblée a approuvé le bilan financier présenté par le trésorier André Gouriet. Le président a noté la stabilité du nombre d'adhérents qui s'élève à 14 depuis quelques années. La cotisation reste inchangée au prix de 15 € dont 9,50 € pour la part communale et 5,50 € pour le syndicat cantonal. La prochaine campagne de distillation s'annonce bien morose car cette année, les vergers ont été pauvres en fruits. Dans une ambiance amicale, la réunion s'est terminée autour d'un café-brioche bien apprécié à cette heure matinale.



Retrouvailles amicales des anciens élèves



Le samedi 6 octobre, sous un pâle soleil d'automne, les anciens élèves de l'école de Bourg se sont retrouvés de bonne heure au cimetière de Prauthoy pour déposer une coupe de fleurs sur la tombe de leur ancien instituteur Jean Grépin et de son épouse Suzanne. Après cet émouvant hommage, ils ont rejoint à Bourg leur ancienne salle de classe devenue salle de convivialité pour leur rendez-vous annuel. L'ordre du jour de l'assemblée générale s'est enchaîné du rapport d'activités au bilan financier avec la présentation du bulletin de l'amicale qui sert de liaison entre les 20 membres de l'association. Pour marquer le 20^{ème} anniversaire de leurs retrouvailles, les anciens élèves prévoient une sortie repas spectacle le 5 octobre 2013. Autres activités de l'année : réunion du CA en avril et journée champêtre le 1^{er} juin 2013. L'assemblée a eu une pensée particulière pour les disparus de l'année : Robert Magnier et François Billon, anciens élèves et Léon Gigot, ami très proche de M. Grépin qui, tous les ans, participait avec son épouse au repas de l'amicale. Après la réunion, tous se sont retrouvés autour d'une table joliment décorée et copieusement garnie au fil des plats préparés par un traiteur de Vaux. Dans une ambiance chaleureuse, les souvenirs et les anecdotes ont émaillé les conversations, chacun prenant des nouvelles des uns et des autres et, en particulier de ceux et celles qui étaient retenus par d'autres obligations. La bruine qui enveloppait le village n'étant pas propice à la promenade habituelle, il a été agréable d'écouter et de reprendre en chœur les chansons des années 60. La traditionnelle soupe à l'oignon a clos cette belle journée placée sous le signe de la détente et de l'amitié.



Matinées pluvieuses pour les bénévoles

Malgré le temps maussade, dimanche 14 octobre, un groupe de 8 bénévoles se sont retrouvés devant la mairie pour une matinée de travail collectif afin de poursuivre l'aménagement autour de l'église. Au programme : pose de regards et de canalisations pour capter l'eau provenant des tuyaux de descente du côté Sud de la salle des fêtes et de l'église. Avant de faire les branchements, il s'agissait de repérer l'ancienne conduite d'évacuation des eaux pluviales du toit de l'église, qui, au terme de quelques sondages, s'est avérée en bon état. Un bras mécanique, les bras musclés des bénévoles, une remorque pour l'évacuation des déblais, du sable, du ciment et, en fin de matinée, les conduites étaient raccordées à la canalisation centrale. Il était temps, car elles ont été mises de suite en service avec l'arrivée d'une forte pluie continue. A midi, les participants se sont réunis autour du verre de l'amitié, l'occasion de mettre au point une nouvelle phase de travaux prévue avant l'hiver.

Le mardi suivant un petit groupe s'est remis à la tâche pour niveler le sol et le recouvrir d'une couche de sable donnant à cet endroit un aspect fini et propre.



Dimanche 4 novembre, la pluie était de nouveau au rendez-vous pour la 2^{ème} matinée de bénévolat de l'automne. Malgré les fortes averses, le terrassement a pu être effectué pour poser, d'une part, un regard d'eau pluviale à l'aplomb d'une gargouille et, d'autre part, pour enterrer une gaine destinée au câble d'alimentation en électricité de l'église. Une autre équipe a commencé à poser la sonorisation à l'église : percements pour le passage des fils et pose des enceintes. Deux bénévoles ont ensuite terminé, la mise en place complète de la sonorisation qui est désormais opérationnelle.



Un devoir de mémoire

Entendre une assemblée interpréter la Marseillaise « a capella » présente toujours un caractère émouvant comme ce dimanche 11 novembre qui a vu des habitants du village rassemblés autour du monument aux morts pour commémorer le 94^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. La lecture du message du ministre délégué en charge des anciens combattants, l'appel des morts pour la France, le dépôt d'une gerbe, la minute de silence avant l'hymne national ont ponctué cette cérémonie célébrée en hommage à tous les soldats morts pour la France au cours de tous les conflits depuis la guerre de 1914-1918. Ce devoir de mémoire a été suivi du verre de l'amitié servi à la salle communale.



Convivialité autour du beaujolais

Vendredi 16 novembre, près de cinquante personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes en fin de journée pour célébrer dans la plus grande tradition l'arrivée du beaujolais nouveau. D'aucuns lui ont trouvé des arômes de pêche ou de banane mais l'essentiel a été de déguster avec modération ce délicieux nectar accompagné d'un copieux assortiment de charcuteries, fromages, brioches et fruits. Très vite, une atmosphère festive s'est installée parmi les convives qui ont apprécié ce moment de partage et de bonne humeur. Un beau succès qui ne demande qu'à être renouvelé l'an prochain.



Joyeuses agapes pour les aînés

Une fois l'an, la municipalité propose aux plus de soixante ans de passer ensemble une agréable journée festive. Le dimanche 18 novembre, contrastant avec la grisaille de la semaine, une chaleur bienfaisante régnait dans la salle communale où, de suite, l'ambiance s'est mise au beau fixe parmi la quarantaine d'invités heureux de se retrouver pour ce rendez-vous annuel tant attendu. Après un échange de salutations, chacun a trouvé à sa place le menu du jour magnifiquement décoré et un petit plateau nappé garni de douceurs. Après avoir souhaité le bienvenue à l'assemblée, le maire, Dominique Thiébaud, a eu une chaleureuse pensée pour les disparus de l'année, de même pour les absents retenus à la maison par la fatigue, la maladie et le poids des années écoulées. Il a adressé ses remerciements aux membres de l'équipe bénévole du CCAS qui demeurent chaque année les artisans dévoués de cette journée. L'apéritif accompagné des amuse-bouches préparés par de fines pâtisseries a introduit le chapitre de l'année 2012 ouvert par le maître de cérémonie, Bernard, affublé de sa tenue d'apparat. Il a intronisé avec humour et solennité les deux promus de l'année auxquels ont été remis par le chancelier un diplôme et « l'assiette d'or » de la confrérie des Aînés du Village. Tout au long de l'après-midi, les membres du CCAS se sont empressés autour des aînés pour leur servir, avec le sourire, des mets appréciés accompagnés de boissons choisies servies par le maître sommelier du jour. Entre conversations et rires, la soirée s'est prolongée dans une ambiance joyeuse et détendue. La soupe à l'oignon a clos cette journée qui a apporté à tous une peu de réconfort avant l'hiver.



Réaménagement du cimetière

Le projet de réaménagement du cimetière suit son cours et arrivera à son terme en 2015, conformément à la procédure de reprise des tombes abandonnées, engagée par la commune depuis 2 ans.

Une première opération a été de recenser les sépultures délaissées ou dépourvues d'un titre de concession, chacune d'elles ayant été signalée par un panneau afin d'en informer les familles. Quelques tombes ont déjà fait l'objet d'une reprise ou d'un désistement.

Un état d'abandon des sépultures réputées délaissées a été constaté par un procès-verbal qui a été affiché avec la liste de ces tombes, pour information aux familles, conformément à la législation en vigueur, trois fois pendant un mois, à quinze jours d'intervalle, du 18 juin au 14 octobre 2012.

Les textes précisent que les familles disposent, à présent, d'un délai de 3 ans, donc jusqu'au 18 juin 2015, pour reprendre, éventuellement, les sépultures et effectuer leur remise en état ou abandonner leurs droits en remplissant une déclaration de désistement.

Passé ce délai, les emplacements définitivement abandonnés redeviendront la propriété de la commune. Un ossuaire communal et un jardin du souvenir viendront compléter l'espace cinéraire déjà pourvu de cavurnes.



Travaux de voirie 2012

Conformément au programme pluriannuel, les travaux de voirie ont concerné, cette année, la rue de l'Eglise et la rue du Belvédère. Un revêtement ECF a été réalisé sur la bande de roulement et, au vu du coût peu onéreux, sur les accotements et sur les devants de l'église et de la mairie. La première intervention n'ayant pas donné entière satisfaction, l'entreprise est revenue une 2^{ème} fois, sans meilleur résultat. Un rabotage effectué par endroits a permis d'atténuer les rétentions d'eau. Il faut reconnaître que la pose d'un ECF est plus facile à effectuer, compte tenu du matériel utilisé, sur une rue délimitée par des trottoirs ou par des cuvettes. L'aspect général de la rue est assez convenable. La couleur foncée s'atténuera avec le temps. Il ne faut pas comparer un ECF avec un Macadam genre « tapis » beaucoup plus cher. Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la CCEL. Nous leur avons signalé ces problèmes de réalisation et nous serons plus vigilants à l'avenir quant au choix des entreprises

les décisions du conseil

Séance du 30 juillet 2012

▪ **Décision modificative** : Le Conseil décide d'ouvrir des crédits complémentaires au budget primitif 2012, soit 4 067 € en dépenses d'investissement, compte 2188, 2181, 213-16 et 4 067 € en recettes d'investissement, compte 10251.

▪ **Vente d'une parcelle au lotissement** : Le Conseil décide de vendre à M. ANDRE Sébastien et Melle HACHE Cindy le lot n° 8, cadastré section ZH 95, d'une superficie de 1365 m2 suivant les modalités suivantes :

- 1^{ère} transaction : Découpage de la parcelle en 2 parties : une parcelle de 1 225 m2 vendue au prix de 25 € HT le m2 soit 30 625 € HT, (36 750 € TTC).

- 2^{ème} transaction : Une soulte de 140 m2 restant de la division de la parcelle ZH 95 est regroupée avec la parcelle ZH 96 d'une surface de 155 m2, ce qui fait un ensemble de 295 m2 évalué à ce jour à la somme de 4 200 € et que les acquéreurs s'engagent à acheter dans un délai de 5 ans. Ce découpage fera l'objet d'un document d'arpentage après l'accord des pétitionnaires sur les modalités de cette vente.

▪ **Vente d'une parcelle au lotissement** : Dominique Thiébaud souhaite acquérir au lotissement le lot n° 1 cadastré ZH 76 d'une superficie de 1 772 m2. Le Conseil décide conformément au règlement en vigueur de demander une estimation de la parcelle au Service des Domaines. Il charge le 1^{er} adjoint, Bernard Gouriet d'engager la procédure concernant cette affaire. La décision de vente interviendra ultérieurement au vu de cette estimation.

Conseil du 08 novembre 2012

▪ **Vente de la parcelle n°1 du lotissement** : Etant concerné par cette affaire, le maire Dominique Thiébaud n'a pas pris part à la discussion et est sorti de la salle du conseil. Le 1^{er} adjoint Bernard Gouriet a rappelé au conseil que la parcelle n°1 du lotissement, cadastrée sous le n° ZH 76 a fait l'objet d'une demande d'acquisition. Après consultation du service des Domaines qui a estimé ladite parcelle, il a été confirmé que cette vente pouvait se faire suivant les modalités définies précédemment par le conseil, dans les mêmes conditions que les ventes déjà réalisées. Après en avoir délibéré, le conseil accepte de vendre cette parcelle n°1 du lotissement l'Echenot, cadastrée ZH 76, d'une superficie de 1773 m2, au prix de 30 € TTC le m2, les frais liés à la vente étant à la charge du pétitionnaire. Le conseil autorise le 1^{er} adjoint Bernard Gouriet à signer toutes pièces relatives à cette vente.

▪ **Statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres** : Le maire a rappelé l'historique du dossier de coopération intercommunale comportant, en particulier, l'entente avec la communauté de communes de la région de Neuilly-l'Évêque pour la création d'un Sivom portant la compétence « Aide aux communes », cela supposant une DGF de 700 000€. Le maire a fait savoir à l'assemblée que celle-ci serait singulièrement revue à la baisse et, de ce fait, remet en cause le fonctionnement de la nouvelle communauté de communes. Après en avoir délibéré, le conseil a décidé d'ajourner la décision concernant le vote des statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances 2013 et, au vu des précisions obtenues par la CCEL sur le montant de la DGF.

▪ **Travaux à la salle de convivialité** : Le maire a donné connaissance au conseil du montant des subventions attribuées pour la création d'un espace préparation à la salle de convivialité, soit 15% de la Région et 22 % du Conseil Général, pour un montant prévisionnel des travaux de 61 905 € HT. Au vu de l'attribution de ces subventions, après en avoir délibéré, le conseil a décidé de réaliser ces travaux et a autorisé le maire à déposer le permis de construire concernant ces travaux. Un examen des devis pour le choix des entreprises sera fait lors d'une prochaine réunion.

▪ **Travaux sacristies** : Le maire a donné connaissance du montant des subventions attribuées pour la rénovation des sacristies, soit 15% de la Région et 20% de l'Etat, pour un montant prévisionnel des travaux de 15 369,60 € HT. Le maire a précisé en outre qu'une subvention du Conseil Général devrait être accordée en 2013, dans le cadre du FAL. Après en avoir délibéré, le conseil a décidé de la réalisation de ces travaux après l'attribution de l'aide financière du Conseil Général.

▪ **Protection des captages d'alimentation en eau potable** : Le maire rappelle que, d'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des captages d'eau est indispensable, pour autoriser la dérivation des eaux à utiliser, acquérir par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à son exploitation et grever des servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection contre la pollution des eaux. Il invite le conseil à prendre connaissance du projet, l'adopter s'il y a lieu, créer les ressources nécessaires à sa réalisation et prendre les engagements indispensables en vue de la déclaration d'utilité publique réglementaire des points d'eau, des travaux de protection et à solliciter les subventions de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau. Après avoir délibéré sur ce projet, le conseil, à l'unanimité, demande l'ouverture de l'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique des captages d'eau et de ses travaux de protection.

Au fil des dossiers

- La participation aux frais scolaires pour les élèves de Longeau et de Cohons s'élève à 3 920 € pour 2 élèves en primaire et 4 élèves en maternelle.
- Le conseil accepte un chèque de 215,28 € de MAAF Assurances SA pour l'indemnisation d'un bris de vitre à la salle communale.
- L'indemnité au comptable s'élève pour cette année à 196,69 €.
- Une candidature spontanée a été reçue pour assurer la fonction d'agent recenseur. Un appel à candidatures sera fait par voie d'affichage.
- La longueur de voirie communale calculée pour les futures DGF s'élève à 10 197 m



Les bouilleurs de cru de Bourg

L'association a pris le titre de "Syndicat des bouilleurs de cru de Bourg" le 7 août 1965. Selon ses statuts, le siège social est établi à la mairie de Bourg et une assemblée générale doit avoir lieu chaque année.

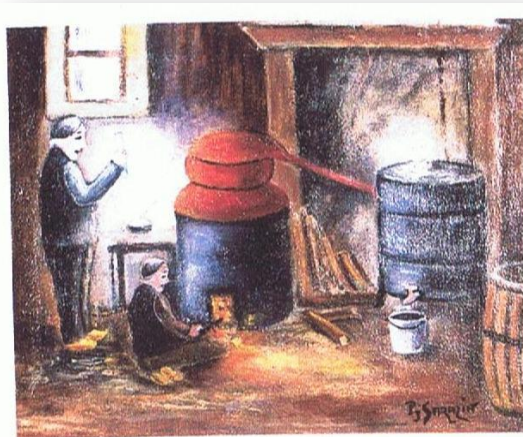
Le bureau est composé d'un président, d'un vice président, un secrétaire, un trésorier et 3 membres.

Son but : défendre les intérêts des bouilleurs de cru, inciter les propriétaires à planter et à entretenir régulièrement des arbres fruitiers afin de maintenir et de consolider les vergers existants dans le cadre du développement durable.

Son activité : Pendant la période de marche de l'alambic, assurer la surveillance et le contrôle des distillateurs, vérifier le bon nettoyage et la mise en stockage du matériel.

Lors de la dernière assemblée générale du 7 octobre 2012, le président exprimait toute sa satisfaction de voir les effectifs en augmentation et que, sans eux, les traditions rurales seraient abandonnées.

Moyennant une cotisation d'entrée, tout récoltant de fruits ou marc susceptibles d'être distillés pour fabriquer de l'eau-de-vie peuvent faire partie du syndicat.



PAUL-JULES SARAZIN
« On fait la goutte à Bourg »
vers 1925
H.S.T. — 21 x 27

Un peu d'histoire :

La légende dit que ce sont les moines bénédictins irlandais qui auraient ramené un alambic d'un voyage d'Égypte vers l'an 420. Leur attraction pour l'emploi d'une certaine eau bénite particulière à leur culte, a eu très certainement une influence essentielle dans le développement de l'art de fabriquer une eau-de-vie de fruit de qualité. Sous l'ancien régime, d'abord perçu par le clergé et ensuite par le royaume de France, un impôt spécial a été levé sur les fabricants d'alcool. Aboli sous la révolution de 1789, cet impôt a été rétabli sous le règne de Napoléon Bonaparte en 1808 mais, avec en prime, le privilège de transmettre son droit de bouilleur à ses descendants pour 35 litres d'alcool pur par an. Ce volume a été ramené à 10 litres d'alcool pur en 1923.

L'ordonnance du 29-11-1960 a voulu de nouveau supprimer ce droit héréditaire jalousement entretenu par les intéressés. Les autorités sanitaires, avec juste raison, étaient effrayées par les ravages alcooliques causés dans nos campagnes. Encore de nos jours, nos anciens se souviennent bien de ces intempérants qui, au saut du lit au matin, ingurgitaient allégrement leur verre de goutte. Il n'était même pas rare d'en donner aux enfants, comme médicament !

Dans les revues de l'époque, on pouvait lire cette définition amusante : "Qui boit la gnole casse la bagnole !" Ne dit-on pas encore aujourd'hui : "Un verre ça va, trois verres... attention les dégâts !"

La gnole, ce mot substantif d'origine provençal, doit sa diffusion au cours de la première guerre mondiale, lorsque les poilus dans leurs tranchées, consommaient ce breuvage.

Finalement, l'incertitude qui planait sur le devenir des droits de bouilleurs de cru a été levée par la loi du 28 décembre 2011. Celle-ci a prolongé la durée du maintien des privilèges des anciens bouilleurs de cru à vie, en l'occurrence celui de distiller 20 litres d'eau de vie à 50° sans s'acquitter de la taxe, jusqu'au décès du titulaire ou de son conjoint.

Pour les nouveaux, ils ont obtenu un droit de franchise sur la distillation de leur eau-de-vie chaque année moyennant le paiement d'une taxe.

Grâce à leurs actions nationales, les bouilleurs de cru ont obtenu un excellent compromis à la satisfaction de tous.

La distillation :

A l'heure ou un retour aux sources est de plus en plus recherché, la tradition connaît un regain d'intérêt. Faire la goutte est une coutume à Bourg comme dans beaucoup d'autres villages du plateau, qu'on n'a pas envie de perdre.

Au début du 20^{ème}, les bouilleurs de cru appelés aussi «les brandeviniers» étaient légion. Nombreuses familles possédaient leur alambic et fabriquaient à partir des fruits de leur verger un breuvage plus ou moins alcoolisé «la goutte». En 1950, il existait encore 2 alambics familiaux au village. Ceux-ci ont du être plombés et détruits en 1966 selon la loi.

De nos jours, la législation interdit ce genre de pratique. Un atelier de distillation a vu le jour en 1965 dans l'ancien lavoir communal. Une souscription fut lancée auprès des 19 adhérents pour l'achat d'un alambic neuf d'un volume de 150 litres. Dès l'hiver 1965-1966, les membres du syndicat purent ainsi transformer leurs récoltes en eau-de-vie, sous le contrôle des douanes.

L'appareil à distiller de Bourg :

L'appareil à distiller ou alambic de type à bascule, se compose d'une cucurbitte, d'un chapiteau avec col de cygne et d'un réfrigérant sous forme de serpent, le tout en cuivre. Le chauffage au feu de bois transmet sa chaleur par bain-marie.



La technique de distillation :

On entend par distillation, le procédé par lequel les vapeurs d'un mélange porté à ébullition sont dirigées dans un réfrigérant pour y être ensuite condensées. C'est tout un art la distillation. Il faut bien maîtriser son sujet, et faire quelques calculs de rentabilité. En bref, c'est produire des gestes devenus presque automatiques pour l'expert en la matière.

En moyenne, l'alambic peut contenir 130 litres de fruits. A la cuisson, la vapeur d'alcool aromatisée se dégage. Une odeur enivrante assiege vos narines et remplit tout l'atelier. Ça sent bon ...le distillateur doit être très vigilant tout au long de ce parcours. Le contrôle de la température peut varier sensiblement au gré du feu. Il ne faut pas brûler. La mesure du taux d'alcool sera précieuse pour déterminer ce qui est bon et ce qui ne l'est pas.

Tout ce qui sort de l'alambic n'est pas bon. Il faut éliminer ce qui vient en premier : les têtes et ce qui vient en dernier : les queues.

Pour autant, le travail n'est pas fini. Le volume du produit recueilli que l'on appelle les petites eaux sont d'un bas degré (le brouillis). Elles doivent être de nouveau raffinées pour obtenir une eau-de-vie fine.

On appelle cela « la repasse ». On le concentre de nouveau dans l'alambic (deuxième passe) pour enlever les impuretés des petites eaux, comme la graisse des fruits. Ce procédé a pour effet d'améliorer positivement le degré et la qualité de l'eau-de-vie, et lui rendre son parfum final.

La réglementation en vigueur :

La législation sur la distillation est assez mal connue en France. Il y a beaucoup de préjugés et de confusions. Voici quelques éléments de réponses :

- La législation sur les alambics :

En France, il est interdit de fabriquer, de posséder et d'utiliser un alambic sans autorisation préalable. Celui-ci doit être enregistré auprès des douanes et droits indirects.

- Qui peut distiller en France :

Les propriétaires de parcelles classées en verger sur le cadastre. La distillation doit se faire légalement dans un atelier public du village, ou du canton, voir du canton limitrophe. Il est possible d'avoir une procuration pour distiller.

Déclaration de distillation :

Il faut obligatoirement effectuer une déclaration de distillation auprès des services des douanes. Sur le formulaire sera mentionnée la commune où se fait la distillation, la nature des fruits, le volume, la date et les heures prévues de distillation. En application du code général des impôts, les opérations de distillation doivent se dérouler du lundi au samedi de 7h00 à 19h00, du 1er octobre au 31 mars de chaque année. Toutefois, chaque syndicat a la liberté de modifier les journées ouvrables de distillation. Bourg a choisi du 1er octobre au 31 décembre inclus.

Pour le transport des matières à distiller et le retour des alcools après 19h00, un formulaire doit être rempli en bonne et due forme.

Le contrôle des douanes :

Les douanes peuvent contrôler à plusieurs niveaux :

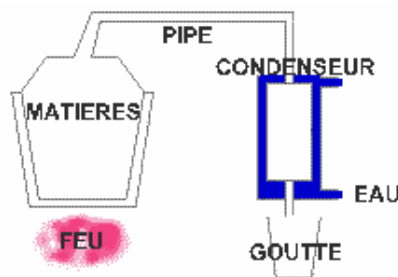
Vérifier que la parcelle en question est bien inscrite au cadastre en verger, et que les fruits déclarés proviennent bien d'un arbre de la parcelle. Le jour de la distillation, ils peuvent venir vérifier la quantité et la nature des fruits mis en œuvre, la quantité d'eau-de-vie et le degré alcoolique obtenu.

Ils vérifient également la bonne tenue de la feuille de déclaration. Il convient donc de noter précisément, une fois la cuite commencée, l'heure à laquelle l'alambic a été ouvert, l'heure de la sortie et la quantité des petites-eaux, puis en faire autant pour l'étape dite de raffinage. Ce formulaire destiné aux douanes sera le passeport de votre bonne conduite.

Notre patrimoine rural à conserver :

La distillation permet le maintien et la conservation des vergers. Il faut préserver le savoir faire face à la montée en âge des anciens bouilleurs de cru. Il faut inciter les jeunes à maintenir la tradition. Il faut savoir que la production d'eau-de-vie familiale ne représente que 0,1% de la consommation d'alcool en France.

Aujourd'hui, très peu d'alcool est consommé, et avec modération. Mais les vétérans veulent respecter la devise du brandevinier d'un savoir faire ancestral : **du verger... à la table.**



il nous a quittés en 2012



François BILLON

François Billon est décédé à Langres le 19 mai 2012, à l'âge de 73 ans. Il est né à Doulaincourt le 11 décembre 1938. Il a été élevé par Marthe Magnier et a exercé une grande partie de sa vie professionnelle à Plastic-Omnium, qu'il a quitté en 1994 pour sa pré-retraite. Animé par sa passion pour les fleurs, il a privilégié surtout les activités liées à la nature. Pendant de nombreuses années, il a entretenu des parcs et des jardins à Bourg et à Brennes. A différentes périodes, il s'est investi au sein de la communauté villageoise en suscitant des animations festives comme le feu de la St Jean, la fête du village ou les soirées au « campus ». Par ailleurs, il s'est occupé quelque temps de la sonnerie des cloches, du fleurissement de l'église et de la préparation des cérémonies religieuses. Il a été également porteur du journal de la Haute-Marne. Ayant pris sa retraite définitive en 1999, il a perdu peu à peu le goût d'entreprendre, les tâches journalières devenant pour lui plus pesantes. Pris en charge par des personnes bienfaitrices du village, il a été admis en 2001 comme pensionnaire aux Annonciades à Langres. Ses conditions de vie ayant changé, il a renoué avec sa passion en consacrant son temps libre à la plantation et à l'entretien de fleurs dans le parc de la maison de retraite. « Je les bichonne », se plaisait-il à dire aux visiteurs de passage auxquels il avouait volontiers que son amour pour les fleurs illuminait son quotidien et lui avait permis de reprendre goût à la vie. Homme de la nature, il avait sa philosophie. Il aimait la terre, le travail en plein air, la promenade dans la campagne avec ses chiens et était très attaché à la vie de son village.

Etat civil 2012



Nous avons le plaisir d'accueillir :

- Mr et Mme DESCHARMES Boris et Claire et leur fille Anouchka
- Mme MICHELOT Annick
- Mme HUARDEL Coralie
- Mme AUBRY Nadine

Nous accueillons les petits derniers :



La petite Mathilde

De Simon Delamaere
et d'Elodie BOILY



Et le petit Maxime

De Florian ROY
et d'Isabelle HURSON

Sincères condoléances aux familles de :

- Mr BILLON François
- Mme LAMBERT Jeannine
- Mme THIRION Josette

Sont partis pour d'autres horizons :

Mr et Mme CHOUET Oursly et Roselyne



INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :

Mairie : - téléphone/fax - 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@wanadoo.fr permanence le lundi de 16 h30 à 18 h 00

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Prauthoy : 03 25 88 31 10

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Fermé au public le mercredi sauf rendez-vous.

Une boîte à lettres est à disposition dans la cour de la mairie de Longeau, relevée le mardi matin à 8h00

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

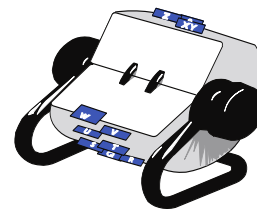
Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince et Marie-Claude Gay

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Collecte des bouchons en plastique et liège : Gislaïne André

Gardes particuliers : Alexandre Liégé.

ATTENTION : la déchetterie mobile de Longeau est fermée



Transport à la demande par **TOP TRANSPORT** Tel N° **0 800 330 130**

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Boulangers : les mardi, jeudi et samedi matin.

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois.

LES LIENS UTILES

TESTEZ L'EAU DE NOTRE COMMUNE !!

Il n'est plus nécessaire d'aller lire le panneau concernant la qualité de l'eau distribuée.

Indiquez notre commune et vous aurez le résultat . . .

<http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>